



Québec, le 13 mars 2018

Monsieur Michel Bonsaint
Secrétaire Général de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-LeMay
Bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

Vous trouverez ci-jointe la motion inscrite par le député de Lévis dont nous souhaitons débattre lors de la période prévue à cet effet, le mercredi 14 mars 2018, en référence à l'article 97 RAN.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre Tremblay
Directeur de cabinet
Leader parlementaire du Deuxième Groupe d'opposition

13/03/18
11h05

Affaires inscrites par les député(e)s de l'opposition (Article 97 RAN)

«Que l'Assemblée nationale reconnaisse que selon les données publiées par l'Institut canadien d'information sur la santé, la rémunération moyenne des médecins spécialistes du Québec dépasse celle des médecins spécialistes canadiens depuis 2014-2015;

Qu'elle prenne aussi acte des propos du ministre de la Santé qui a reconnu le 15 février 2018 que les médecins spécialistes québécois gagnent maintenant plus que ceux de l'Ontario;

Qu'elle reconnaisse que les Québécois vont payer les médecins spécialistes plus que nécessaire et qu'elle demande donc au gouvernement du Québec de ne pas signer la nouvelle entente avec les médecins spécialistes avant les prochaines élections générales de 2018. »

13 103 / 118
11h 05
